

3 PRINCIPES CLÉS POUR UN TRAITÉ SUR LES PLASTIQUES

POINTS DE VUE RAPIDES DE L'IPEN POUR LA RÉUNION DU GTCNL À DAKAR

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) a convoqué cette réunion d'un groupe de travail ad hoc à composition non limitée pour préparer les travaux du comité intergouvernemental de négociation (CIN) sur un traité relatif aux matières plastiques. La résolution 5/14 de l'ANUE précise que le CIN doit élaborer un accord international juridiquement contraignant basé sur une approche globale qui prend en compte l'ensemble du cycle de vie des matières plastiques et, entre autres dispositions, appelle à un accord visant à :

« Promouvoir la production et la consommation durables des plastiques, y compris, entre autres, la conception des produits, et la gestion écologiquement rationnelle des déchets, notamment par des approches d'utilisation efficace des ressources et d'économie circulaire. »

L'IPEN estime qu'une compréhension des trois principes suivants sera fondamentale pour un traité sur les plastiques qui s'attaque aux menaces que font peser les plastiques sur la santé humaine et le climat tout le long de leur cycle de vie, et pour promouvoir des alternatives qui répondent véritablement aux besoins d'une économie circulaire.

PRINCIPE 1: COMPRENDRE LES PLASTIQUES EN TANT QUE CARBONE PLUS PRODUITS CHIMIQUES

Les plastiques sont fabriqués à partir de combustibles fossiles (pétrole et gaz) et d'un mélange de produits chimiques. Les plastiques sont constitués de polymères (un grand nombre d'unités chimiques similaires liées entre elles) combinés à d'autres produits chimiques ajoutés pour obtenir des propriétés spécifiques (par exemple, pour rendre les plastiques flexibles, résistants aux rayons UV, durables, résistants au feu, etc.). Plus de 10 000 produits chimiques différents sont utilisés dans les plastiques. Pour résoudre le problème des plastiques, nous devons aborder le cycle de vie des plastiques et faire échec aux efforts de l'industrie à vouloir déplacer la responsabilité en aval en se concentrant uniquement sur les produits de consommation comme les plastiques à usage unique. Nous devons plutôt nous attaquer à tous les plastiques et mettre la responsabilité de la réduction de la production sur la source du problème, l'industrie des combustibles fossiles, et non sur les consommateurs.

PRINCIPE 2: S'ATTAQUER AUX EFFETS NÉFASTES DES PRODUITS CHIMIQUES CONTENUS DANS LES PLASTIQUES SUR LA SANTÉ

La pollution plastique est visible et bien documentée, mais nous négligeons souvent les produits chimiques invisibles contenus dans les plastiques qui présentent des risques pour les personnes et l'environnement. Même si nous ne les voyons peut-être pas, des études montrent que les produits chimiques contenus dans les plastiques sont associés à de graves problèmes de santé. Les produits chimiques contenus dans les plastiques ont été associés à des maladies graves comme le cancer, à des lésions cérébrales, à l'infertilité et à d'autres maladies graves. Les gens sont exposés aux produits chimiques nocifs contenus dans les plastiques pendant leur production, leur transport, leur utilisation et leur élimination - mais comme les plastiques ne sont pas étiquetés, nous ne pouvons pas savoir quels produits chimiques ils contiennent, ce qui rend impossible d'éviter et de gérer en toute sécurité ces produits chimiques dangereux. Lorsque les plastiques polluent nos corps et nos communautés, nous perdons la possibilité de vivre une vie saine et productive.



PRINCIPE 3: RECONNAÎTRE LE FAIT QUE LES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES RENDENT LES PLASTIQUES INCOMPATIBLES AVEC UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les produits chimiques toxiques contenus dans les plastiques les rendent intrinsèquement incompatibles avec les approches économiques non toxiques et circulaires. Le recyclage des plastiques est un mythe vendu par l'industrie. Même si très peu de plastiques sont recyclés, ces plastiques recyclés transfèrent de manière incontrôlée des produits chimiques dangereux à de nouveaux produits, exposant ainsi davantage de personnes à des produits chimiques nocifs. Le projet de l'industrie de brûler les déchets plastiques comme combustible est encore pire, car la combustion des plastiques à base de combustibles fossiles produit des substances chimiques encore plus mortelles, ce qui amplifie la menace pour la santé et exacerbe le changement climatique. Nous avons besoin de



mesures immédiates pour réduire considérablement la production de plastiques et d'un changement fondamental dans notre économie des matériaux pour les remplacer par des matériaux plus sûrs et durables qui favorisent un avenir économique sain et circulaire.

Fort de ses 25 années de contribution à des processus de politiques au niveau mondial, l'IPEN estime que le processus du traité sur les plastiques est une occasion cruciale de s'appuyer sur les lois internationales existantes et d'en combler les lacunes. Un traité sur les plastiques doit garantir le développement des contrôles au niveau mondial qui non seulement s'attaquent à la pollution plastique visible, mais qui protègent également notre santé et l'environnement contre les produits chimiques toxiques invisibles contenus dans les plastiques.

L'IPEN APPELLE À UN TRAITÉ SUR LES PLASTIQUES QUI:

- Protège la santé et l'environnement
- Met fin à la production et à l'utilisation de produits chimiques toxiques dans les plastiques
- Supprime les impacts toxiques à toutes les étapes du cycle de vie des plastiques
- Interdit le recyclage des plastiques contenant des produits chimiques dangereux
- Protège le droit du public de connaître les produits chimiques contenus dans les plastiques et sur la production et l'exportation de déchets plastiques.
- Charge les producteurs de plastique de financer le traité
- Promeut des matériaux durables plus sûrs pour une économie circulaire sans produits toxiques.
- Réduit les polluants toxiques et climatiques

IPEN possède une expérience de 25 ans dans la contribution à l'élaboration de traités mondiaux visant à protéger la santé publique et l'environnement. Nos membres, répartis dans plus de 125 pays, sont particulièrement bien placés pour tirer parti efficacement de notre expérience, de notre expertise technique et de notre intégrité scientifique afin de faire pression en faveur d'un traité significatif visant à mettre fin aux menaces que représentent les plastiques toxiques pour la santé.

LES POINTS DE VUE RAPIDES DE L'IPEN SUR LE « GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE (GTCNL) CHARGÉ DE PRÉPARER LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE NÉGOCIATION POUR METTRE FIN À LA POLLUTION PLASTIQUE »

La résolution 5/14 de l'ANUE-5.2 qui a mandaté le début des négociations en vue d'un nouvel instrument juridiquement contraignant sur les plastiques, a demandé au directeur exécutif du PNUE de convoquer un groupe de travail ad hoc à composition non limitée pour préparer les travaux du comité intergouvernemental de négociation visant à mettre fin à la pollution plastique. Cette réunion se tiendra du 30 mai au 1er juin 2022 à Dakar, au Sénégal, dans un format hybride. Ces points de vue rapides de l'IPEN mettent en évidence les résultats prioritaires qui découleraient de cette réunion.

LIENS UTILES:

- [Documents de la réunion](#)
- [Ordre du jour](#)
- [Projet de règlement intérieur du CIN](#)
- [Tableau de comparaison du CIEL entre le règlement intérieur de Minamata et le projet de règlement intérieur du CIN sur les plastiques](#)
- [Points de vue rapides de l'IPEN sur les contrôles mondiaux des plastiques \(en 7 langues\)](#)
- [Analyse de l'IPEN : Comment la résolution « Mettre fin à la pollution plastique : Vers un instrument international juridiquement contraignant » se rapporte aux produits chimiques et à la santé \(en 6 langues\)](#)
- [Rapports de l'IPEN : Les plastiques empoisonnent l'économie circulaire](#)

Les résultats suivants sont à attendre de la réunion :

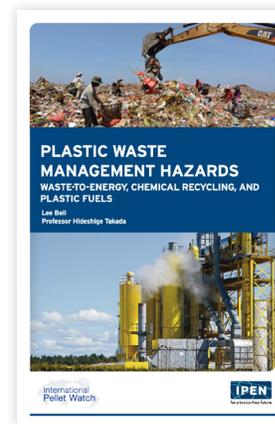
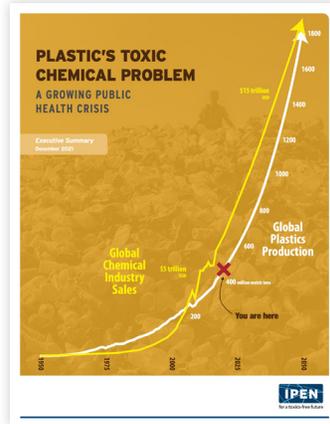
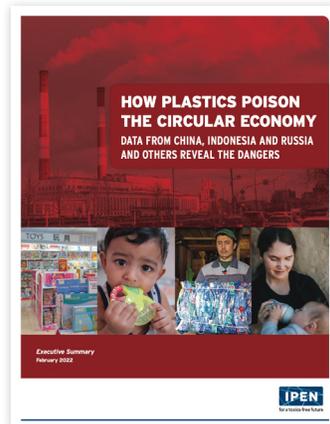
- Une recommandation sur le règlement intérieur du comité intergouvernemental de négociation
- Identification des candidats pour le bureau du comité intergouvernemental de négociation
- Des recommandations concernant le calendrier des réunions du comité intergouvernemental de négociation et l'ordre des travaux pour le processus du comité intergouvernemental de négociation
- Une demande adressée au secrétariat du PNUE pour qu'il élabore des projets d'éléments et des options proposées sur la structure du traité, pour examen par le comité intergouvernemental de négociation à sa première session.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les États membres doivent soutenir un processus qui garantit une participation ouverte, inclusive et transparente. Il s'agit notamment de reconnaître l'importance de la participation en présentiel des organisations d'intérêt public de toutes les régions du monde et d'assurer un soutien financier aux organisations des pays à revenu faible ou intermédiaire dans la négociation du traité.
- Les États membres doivent rechercher une participation ouverte et sans restriction.

ÉLÉMENTS ET STRUCTURE DU TRAITÉ

- Les États membres doivent veiller à ce que la demande adressée au secrétariat concernant le projet d'éléments et de structure du traité comprenne des considérations sur les effets des plastiques sur la santé humaine et sur les ingrédients chimiques contenus dans les plastiques.
- La demande adressée au secrétariat devrait prendre en compte les preuves scientifiques des dommages causés par les plastiques, y compris sur la santé humaine, le rôle des produits chimiques utilisés dans les plastiques et leurs impacts sur le cycle de vie des plastiques.



Consultez en ligne les recherches et les projets de l'IPEN qui révèlent la présence des substances dangereuses à toutes les étapes du cycle de vie des plastiques. Les nouvelles données sont disponibles pour l'Afrique, l'Asie, l'Europe centrale et orientale et l'Amérique latine

<https://ipen.org/campaigns/toxic-plastics>

www.ipen.org
ipen@ipen.org
@ToxicsFree

